

Date de dépôt : 4 octobre 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien et l'accessibilité au public des vestiges découverts à l'Esplanade Saint-Antoine

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1865 déposée en mars 2013 par des citoyens soucieux de conserver le patrimoine archéologique de notre cité afin d'en faire profiter ceux qui ne pensent pas que le passé soit dépassé. Notre commission, présidée par M. Guy Mettan, a travaillé sur cette pétition à quatre reprises : le 26 août, audition de M^{me} Sira Montero Aparicio et de M. Roman Juon pétitionnaires ; le 2 septembre, visite des vestiges et audition de M. Jean Terrier, archéologue cantonal ; le 23 septembre, audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme ; et le 30 septembre, audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif du département des constructions et de l'aménagement.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier ; qu'il en soit remercié.

1. Présentation générale

Les récentes découvertes archéologiques effectuées dans le cadre du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint-Antoine ont pris une dimension spectaculaire ; elles revêtent d'ores et déjà une grande valeur patrimoniale lors même que les fouilles ne sont pas terminées. Ces découvertes archéologiques exceptionnelles ne devraient pas disparaître sous un comblement du sous-sol de l'Esplanade. Au contraire, cette pétition demande que ce site soit maintenu et couvert de façon à ce qu'il soit

accessible au public comme c'est le cas pour les vestiges du parking Saint-Antoine.

2. Audition de M^{me} Sira Montero Aparicio et M. Roman Juon

M^{me} Aparicio souligne que cette pétition décrit correctement l'intérêt existant pour le maintien du site archéologique qui a été découvert sur l'Esplanade Saint-Antoine. Plusieurs visites se sont déroulées avec l'archéologue cantonal, et le public s'est montré particulièrement intéressé. Au fond, elle attend que les autorités rendent ce site accessible.

De son côté, M. Juon ajoute que, selon M. Terrier, archéologue cantonal, il existe un intérêt prononcé de la part des autorités cantonales et municipales pour la conservation de ce site. M. Juon précise que les visites qui ont été organisées par son association ont drainé à chaque fois une centaine de personnes. M. Terrier souligne que ce site archéologique est celui qui donne le plus d'informations sur la création de Genève.

L'audition fait apparaître les points suivants :

- Rien ne semble indiqué qu'on veuille combler ce site.
- Le Conseil municipal de la Ville étudie le financement du projet des pétitionnaires.

La Commission des pétitions décide ensuite d'une visite du site en compagnie de M. Terrier. Elle pense par ailleurs qu'il n'est pas utile d'attendre la fin des travaux du Conseil municipal de Genève (septembre, vraisemblablement) pour aller de l'avant au sujet d'une découverte qui apparaît à tous comme centrale.

3. Visite du site en compagnie de M. Terrier, archéologue cantonal

L'archéologue nous convie à un véritable cours d'histoire locale. Il explique combien la zone est intéressante pour l'histoire de la ville de Genève car elle est à un point charnière entre le centre historique et les parties modernes du XIX^e siècle. A l'époque romaine, au-delà des fortifications visibles dans le parking Saint-Antoine, existait une rivière que les archéologues ont retrouvée fossilisée, qui se dirigeait vers Plainpalais. La topologie, alors, ne ressemblait en rien à celle que nous connaissons aujourd'hui, une ligne de crête en direction du Rhône avait vu le développement d'un établissement humain. Une voie romaine avait ensuite été construite dans l'axe de la rue actuelle des Chaudronniers, formant ainsi le *Decumanus* de la ville qui allait s'étendre. C'est à la fin du II^e siècle que Genève devint une *civitas*, alors qu'au préalable l'agglomération principale

de la région était Nyon qui jouissait d'un statut de colonie équestre, créée par César pour ses légionnaires. Genève va s'enfermer dans ses murs à une époque d'instabilité, et abandonner les quartiers hors les murs développés à l'époque romaine. Ces quartiers vont alors être réutilisés comme lieux de sépultures. A ce moment, les grandes abbayes vont être créées, comme Saint-Victor, à proximité de Saint-Antoine, qui posséda de très nombreuses terres sur tout le territoire genevois.

Ensuite, en 1290, la ville s'agrandit et incorpore à l'intérieur des murs le Bourg-de-Four, le *Burgho dei fuori*, et c'est à partir du XVI^e siècle que les murs s'élargissent de manière inexorable jusqu'au XIX^e siècle, mesurant à leur paroxysme 800 mètres d'épaisseur. Ces fortifications ont été détruites à l'époque de James Fazy, vers 1850.

M. Terrier guide ensuite la commission dans le parking Saint-Antoine, au pied des murs de l'ancienne fortification. Là, il rappelle que c'était la Fondation des parkings qui avait été le maître de l'ouvrage pour le projet de Saint-Antoine, projet qui intervenait après vingt ans de discussion. C'est là que la rivière fossile a été retrouvée, au bord de laquelle se trouvaient des ateliers de verriers. Lorsque ces murs ont été trouvés, M. Grobet avait lancé un concours afin de mettre en valeur ces vestiges. L'architecte Desponds avait gagné le concours en présentant un projet idéal mais irréaliste.

La maquette de Saint-Antoine présente la ville comme elle était en 1570 : elle permet de comprendre le développement des fortifications. Le palais de justice actuel était alors occupé par le couvent des Clarisses, et le collège Calvin était déjà existant. Le couvent franciscain des Cordeliers occupait le périmètre des Rues-Basses où se trouve la FNAC. Les fortifications du Moyen Age sont restées en place jusqu'au développement de l'artillerie, laquelle allait nécessiter des murs plus épais et moins hauts, pourvus d'immenses terrasses. Le mottet de Saint-Laurent, dont le nom évoque l'église détruite au XVI^e siècle, permettait de donner à l'artillerie un emplacement idéal d'où il était possible de tenir l'ennemi à distance, tout en protégeant les couches archéologiques plus anciennes. Il remarque que, par la suite, ce mottet allait être intégré dans le bastion de Saint-Antoine.

M. Terrier rappelle ensuite que son service est appelé à se prononcer sur tous les sites archéologiques du canton. Le parapet de l'esplanade n'étant plus aux normes, il a été décidé de diminuer le niveau du bastion, raison pour laquelle ces vestiges ont été trouvés. Il mentionne une découverte réalisée, un sas du XVI^e siècle présentant une double porte qui accède à d'anciennes chambres de tir situées dans la fortification. Le bastion de 1537 a donc pu être mis en lumière avec un fossé de construction historique qui permet de tourner autour du site. Il montre ensuite une stratigraphie formée d'une

couche naturelle, d'une couche datant de l'époque allobroge (-120 av. J.-C.), époque durant laquelle *l'oppidum*, qui se trouvait à l'extrême nord du territoire occupé par Rome, a été intégré à la province de la Narbonnaise, et de couches ultérieures. Il signale qu'à côté se trouve un bâtiment exceptionnel comprenant un vide sanitaire fait d'amphores. Il pense que ce lieu servait à la conservation d'aliments.

Il conduit ensuite les commissaires vers une église paléochrétienne abritant des sépultures du VI^e et du VII^e siècles. Ces tombes permettent de comprendre la topographie du site, grâce à leur disposition. Cette église était à l'origine fort modeste et de nombreuses tombes ont rapidement été creusées à proximité et à l'intérieur. En ce temps, les personnes les plus riches se faisaient enterrer au plus près du lieu de prière, ce qui sera à plusieurs fois critiqué et interdit par les conciles, notamment en raison des odeurs pestilentielles s'échappant du sol des églises. Il précise que, malgré ces interdits, la pratique continua puisque c'était une tradition générant des revenus importants pour l'église. Mais cette église fut abandonnée au XI^e siècle, ce qui implique qu'il n'y a pas de sépultures plus récentes sur le site, et ce qui a permis la conservation de ces tombes plus anciennes. Il évoque alors une dalle, au centre du site, sur laquelle se trouve une inscription exceptionnelle, seule inscription de l'Antiquité tardive retrouvée à Genève et exemple rare en Romandie, évoquant une servante de Dieu. Il déclare enfin que l'on trouve une mention d'une chapelle de Saint-Laurent, en 1153, desservie par un Hermite dépendant du Chapitre de Saint-Victor. Il montre encore une réutilisation d'un bloc provenant d'un temple dédié à Mercure servant d'élément à un sarcophage paléochrétien.

Des très nombreuses questions des députés, on retiendra ces deux : à celle de savoir à quelle date les fouilles seront terminées, M. Terrier répond que les fouilles devraient être terminées au printemps 2014 ; à celle du moment auquel le site pourrait être ouvert au public, M. Terrier répond que cela dépend du financement.

4. Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme

M. Longchamp souligne que ces vestiges présentent un intérêt historique majeur et que le devenir de ces ruines est une préoccupation, partagée par la Ville et le canton de Genève. Il convient de préserver ce lieu en l'ouvrant au public, tout en ne faisant pas de champ archéologique dénaturant le périmètre. Il n'y aura pas de parking dans ce lieu et les moyens consacrés à Saint-Pierre ne sont pas possibles. Il explique encore que M. Pagani et lui-même ont décidé avant l'été de mandater une étude, prise en charge à

50% par la Ville et 50% par le canton, pour envisager la possibilité de préserver ces vestiges. Sans doute l'estimation et un projet seront-ils connus d'ici à la fin de l'année et il sera nécessaire de revenir devant le Grand Conseil pour obtenir un financement.

A une question sur un PPP, M. Longchamp répond que, pour le moment, la démarche en est à une pré-étude. Il rappelle encore que la fondation Wilsdorf a accordé une somme considérable pour les recherches qui sont en cours sur le château de Rouelbeau. Cette opération se monte à 1,7 millions de francs. Il rappelle également les financements débloqués par le Grand Conseil sur les sites palafittes. Il observe par ailleurs que la fondation Wilsdorf est venue visiter l'Esplanade Saint-Antoine.

M. Longchamp termine en répétant qu'il ne voit pas d'objection à ce que cette pétition lui soit renvoyée.

5. Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani commence par rappeler qu'il avait à charge d'améliorer l'Esplanade Saint-Antoine et que, lors des travaux, des vestiges émouvants sont apparus. Il a donc bouclé le projet de la Ville après avoir discuté avec M. Longchamp de ce qu'il convenait de faire. Décision a été prise de mandater un bureau spécialisé afin de déterminer et de prévoir un scénario pour ce site. Il pense en l'occurrence que la manière dont les vestiges de Saint-Antoine ont été traités n'est pas de bon aloi. Il estime qu'il faudrait dès lors prendre en compte dans ce projet la revalorisation de ces murs qui se trouvent dans le parking. A ce propos, M. Pagani pense qu'il faudrait relier ces vestiges avec ceux qui ont été découverts sur l'esplanade. Une casemate a été découverte dans la continuation du mur du parking de Saint-Antoine. Il a imaginé une sortie du parking de ce côté, mais il pense qu'il faudra réfléchir plus avant à ces éléments. Il ne croit pas qu'il soit tolérable de laisser de tels vestiges dans un coin de parking.

L'audition met en relief les points suivants :

- Ville et canton ont nommé un mandataire de concert.
- Le programme sera mis en route début 2014.
- Cinq à six millions seront nécessaires.

6. Discussion et vote de la commission

Un député (UDC) demande s'il faut véritablement lancer un concours et si le canton ou la Ville de Genève n'ont pas les compétences à l'interne pour réaliser ce projet. Il rappelle que les concours sont onéreux. Il demande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (L) observe que l'idée de relier la Promenade au parking Saint-Antoine coûtera extrêmement cher et il se demande si cette idée n'est pas envisagée dans le but de réduire le nombre de places de parc dans ce parking. Il propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (R) remarque que les personnes intéressées peuvent visiter les vestiges du parking Saint-Antoine. Il rappelle que la pétition ne porte que sur l'esplanade. Il propose aussi de transmettre cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (MCG) soutient le renvoi de cette pétition mais il ne croit pas que l'idée de M. Pagani soit inintéressante, puisqu'un projet de ce type permettrait de créer une continuité entre les deux sites. Les vestiges de Saint-Antoine ne sont guère mis en valeur dans ce parking pour les visiteurs.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1865 au Conseil d'Etat :

En faveur : 13 (2 Ve, 2 S, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 PDC, 2 MCG)

Cette proposition est acceptée à **l'unanimité**.

Annexe : Lettre de M. Denis Dubois, architecte urbaniste

Pétition (1865)

pour le maintien et l'accessibilité au public des vestiges découverts à l'Esplanade Saint-Antoine

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les découvertes archéologiques effectuées dans le cadre du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint-Antoine prennent une dimension spectaculaire et revêtent déjà une grande valeur patrimoniale.

A ce jour, un large pan de l'ancien Mottet de Saint-Laurent est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. C'est à l'intérieur de cette plateforme que l'on dégage actuellement les vestiges d'un quartier antique, dont une construction du 1^{er} siècle de notre ère assainie à l'aide d'un vide sanitaire constitué d'une série d'amphores provenant d'Espagne. C'est sur l'emplacement de ces bâtiments romains qui semblent détruits à la fin du 2^e siècle qu'une vaste église funéraire est édifiée au cours de l'Antiquité tardive. Il s'agit sans doute de l'église Saint-Laurent, dont certains murs sont exceptionnellement conservés sur une hauteur de près de deux mètres. Une importante série de tombes de différents types mais dont une majorité sont aménagées dans des coffres de dalles occupent l'intérieur de l'église et ses abords immédiats.

Les recherches archéologiques vont se prolonger, mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle qui permettra de combler d'importantes lacunes sur l'histoire de ce flanc oriental de la cité. De plus, sachant que cette zone de la ville a été sans cesse perturbée par l'avancée des fortifications depuis le Moyen Age jusqu'à leur démantèlement au 19^e siècle, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une véritable aubaine si une telle richesse de vestiges a pu parvenir jusqu'à nous, protégée à l'intérieur du Mottet de Saint-Laurent depuis son édification au 16^e siècle.

Notre demande

Considérant que ces découvertes archéologiques sont exceptionnelles et qu'il serait regrettable de les combler, nous signataires habitants du quartier ou visiteurs, nous demandons par voie de pétition que ce lieu soit maintenu et couvert de façon à ce qu'il soit accessible au public

comme c'est le cas pour les vestiges du parking de Saint-Antoine et pour la cathédrale.

N.B. 9 signatures
*Association des Habitants du
Centre et de la Vielle Ville
(AHCVV)*

ANNEXE

Denis Dubois - Ferrière SIA-FAS
Architecte-urbaniste
6, rue Emilie-Gourd
CH-1206 Genève
+41 (0)22 343 03 30 ddf@worldcom.ch

AHCVV
Association des Habitants du Centre
et de la Vieille-Ville
p.a.
Mme Sira Montero
Rue de Rive 16
1204 Genève

Genève, le 10 juin 2013

ESPLANADE DE SAINT-ANTOINE

Mesdames, Messieurs,

Je suis membre de l'AHCVV.

Je vous prie de trouver, ci-joint, quelques réflexions et croquis qui me sont venus à l'esprit depuis un peu plus d'un an.

J'en ai tenu au courant par écrit les magistrats concernés, Mr le Conseiller d'Etat François Longchamp et Mr le Conseiller administratif Rémy Paganì. Tous deux m'ont exprimé leur intérêt, sans toutefois prendre d'engagement.

Je pense que certains des arguments que j'avance pourront vous être utiles lors de votre audition par la Commission des Pétitions.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Annexes : ment.

Bastion de Saint-Antoine: deux fois d'une pierre deux coups, pour trois coups en tout !

Les réflexions ci-dessous ont été développées progressivement et écrites à chaque fois qu'en parcourant l'itinéraire rue des Chaudronniers – plateau des Tranchées par les ponts Charles-Galland, j'ai eu la surprise d'événements importants nouveaux survenus au bastion de Saint-Antoine.

Au printemps 2012

Je passe depuis toujours à proximité du bastion de Saint-Antoine et m'en souviens comme enfant, J'aime cette esplanade plantée de beaux arbres, agrémentée, en son milieu, par la fontaine dédiée à Philippe Monnier où, collégiens, nous venions nous désaltérer pendant les récréations. Depuis quelques années, la promenade est fermée au public. Des herbes folles et sauvages en ont pris possession, désordre bienvenu dans l'ordonnance à la française, des alignements de micocouliers, assez ennuyeuse.

En avril 2012, tous les arbres, de santé inégale, ont été sciés et arrachés, première étape en vue de régénérer cet espace vert et l'aménager de façon plus accueillante.

Et soudain, l'esplanade ainsi dénudée m'a interpellé : depuis 1940, j'avais vu sans voir, ou plutôt, j'avais vu sans imaginer.

Sans imaginer qu'autrefois ce bastion offrait, aux passants venant des ponts Charles-Galland, des vues suggestives sur le pignon du Collège, aujourd'hui restauré avec fidélité, et sur le Jura à l'horizon, et, à ceux des passants débouchant de la rue des Chaudronniers, des échappées glorieuses sur les Préalpes du Chablais, sur les Voirons jusqu'à la Dent d'Oche et aux Cornettes de Bise.

Ce qui est une surprise éphémère en 2012, était la vue quotidienne ouverte à la région des citoyens qui franchissaient la porte Saint-Antoine jusqu'à fin de XIXe siècle. Des paysages lointains si rares dans les villes actuelles.

Je me suis donc dit :

«Pourquoi ne pas modifier la future implantation des arbres en fonction de ces échappées et perspectives maintenant redécouvertes ? Un architecte paysagiste sait faire évoluer ses plans, lorsque des nouvelles potentialités permettent de les enrichir. Les fouilles archéologiques qui sont entreprises neutralisent le chantier pour une certaine durée de temps, nous sommes en avril 2012, et permettent ainsi une révision du projet sans le retarder.»

Premier coup !

Durant l'hiver 2012 - 2013

Au fur et à mesure qu'elles se développent, les fouilles archéologiques au Bastion de Saint-Antoine révèlent des témoignages exceptionnels du passé de Genève, qu'il est impensable de remblayer.

Pour garder au grand jour ces vestiges spectaculaires, on pourrait couvrir ce nouveau site archéologique d'une structure métallique légère, portant une couverture en verre, en référence aux lanterneaux taillés en diamant qui ponctuent les toitures du XIXe siècle de la ceinture fazyste toute proche..

D'une pente de 5%, la verrière protégerais le site des intempéries. Elle serait suffisamment surbaissée pour permettre les échappées évoquées au printemps 2012.

On ferait fait ainsi une première fois d'une pierre deux coups !

En 1990, nos édiles avaient fait adopter un effort financier important pour permettre la mise en valeur du site souterrain du parking de Saint-Antoine.


En 2013, le site du bastion de Saint-Antoine viendrait compléter ceux de Saint-Pierre et du parking Saint-Antoine pour être les hauts-lieux d'un magnifique parcours archéologique, embellissant les promenades des genevois et attirant les visiteurs d'ailleurs.

Ce serait une seconde fois d'une pierre deux coups !

Vue vers Dent d'Oche et Cornettes de Bise.

Office fédéral de topographie swisstopo

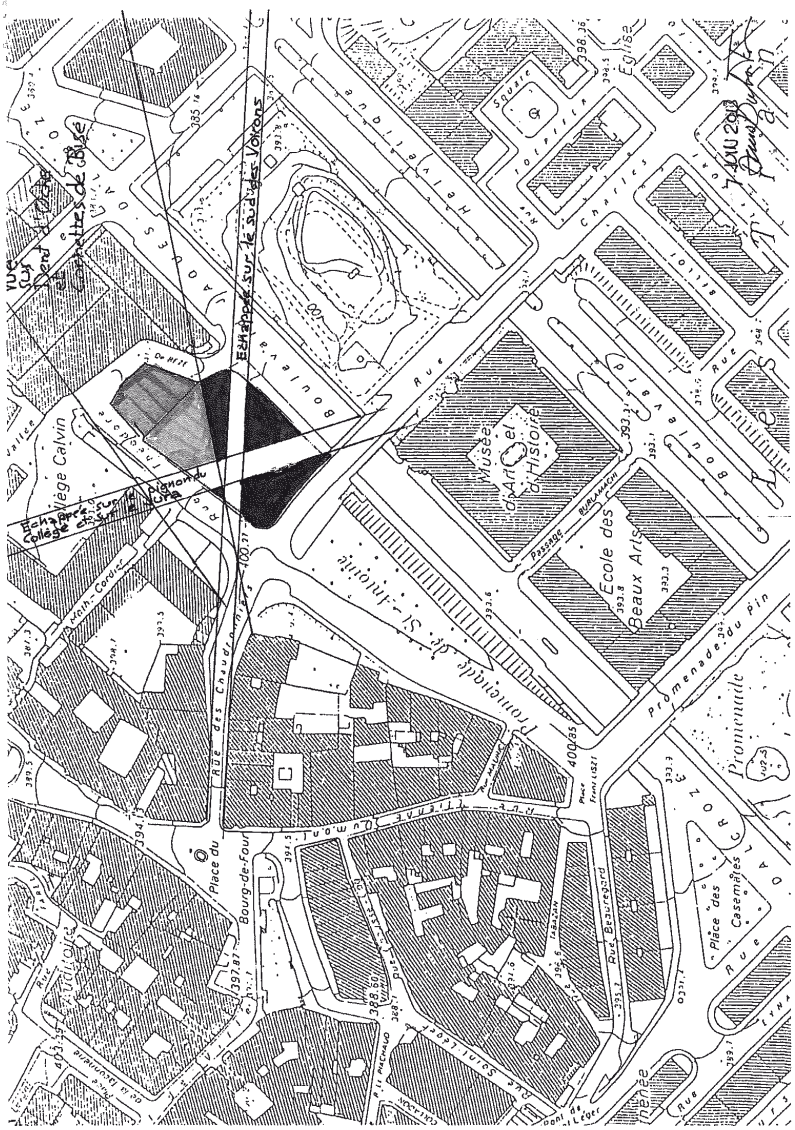
2011 Echelle 1:10,000


 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



11/11/2013


Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elle porte à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la exactitude, à l'exhaustivité, à l'actualité ou à l'absence de ces informations. Droits d'auteur: autorité de la Confédération suisse, 2007. http://www.dfs.admin.ch/conditions_utilisation.html




 Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

vue
 vers
 Dent d'Oche
 et
 Cornettes de Bise
 Office fédéral de topographie swisstopo
 2011 Echelle 1: 200,000



© DTM/ISS: swisstopo

0 2 4 6 km

7 JUN 2013
[Signature]

Responsabilité: Malgré la grande efficacité et l'élaboration des données, les autorités fédérales ne peuvent engager aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse, 2007. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>